

Rapport P-237 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-237 du 20 janvier 2010: «Menace de démolition d'une partie du quartier des Grottes».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal
lors de la séance du 13 septembre 2017)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-237
au Conseil administratif.